



## Informations municipales

### Réunion publique d'information sur le Plan Local d'Urbanisme

Le **jeudi 31 mars à 20h30** au 1<sup>er</sup> étage de la salle E. Debat-Ponsan.

#### Les principaux sujets abordés

- La révision du PLU N° 5
- Les futures zones urbanisées du Lauzis et du Claouzet
- La résidence séniors
- Le pôle santé, les commerces ...
- Nouvelle école élémentaire

---

### La prestation de compensation du handicap (PCH) « parentalité » :

Depuis le 1er janvier 2021, les parents en situation de handicap ont droit à une nouvelle aide : La prestation de compensation du handicap (PCH) « parentalité ».

C'est quoi : La PCH est une aide destinée aux personnes qui ont besoin d'un soutien dans la réalisation des actes de la vie quotidienne du fait d'un handicap. Il s'agit d'une aide financière destinée à rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie des personnes handicapées.

La PCH parentalité se compose de 2 aides :

- L'aide humaine à la parentalité qui permet au parent de rémunérer quelqu'un pour l'aider à s'occuper de son enfant.
- L'aide technique à la parentalité qui permet au parent d'acheter du matériel adapté pour l'aider à s'occuper de son enfant.

Qui peut en bénéficier : La PCH peut prendre en charge en totalité ou en partie les dépenses liées au handicap. Son attribution dépend du niveau de difficulté et des besoins de la personne en fonction de l'environnement dans lequel elle évolue de son âge, de son lieu de résidence (résider en France de façon stable) .

Les parents en situation de handicap ayant des enfants de moins de 7 ans peuvent bénéficier de ces aides à condition de bénéficier de la PCH aide humaine pour obtenir l'aide humaine à la parentalité ou bien de bénéficier de la PCH pour obtenir l'aide technique à la parentalité

La PCH est attribuée par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) et elle est versée mensuellement par le conseil départemental où se trouve le lieu de domiciliation de la personne handicapée

Bon à savoir : La PCH peut s'obtenir si le demandeur est hébergé en établissement social ou médico-social ou hospitalisé en établissement de santé. Si les deux parents sont handicapés, ils ont chacun l'aide humaine à la parentalité et l'aide technique à la parentalité dès lors qu'ils remplissent les conditions d'attribution.

Pour toute demande : [www.haute-garonne.fr/aide/prestation-de-compensation-du-handicap-pch](http://www.haute-garonne.fr/aide/prestation-de-compensation-du-handicap-pch)



### Célébration 19 mars 1962

La journée nationale du cessez-le-feu en Algérie permet de commémorer les accords d'Évian du 18 mars 1962, de rassembler et rendre hommage à toutes les victimes civiles ou militaires qui sont tombées durant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Cérémonie au monument aux morts le **samedi 19 mars à 18h00** suivi du verre de l'amitié à la salle du conseil.

## **Solidarité Ukraine :**

De nombreuses Gragnaguaises et Gragnaguais souhaitent apporter leur soutien au peuple ukrainien.

**ACCUEIL DE RESSORTISSANTS UKRAINIENS :** Si vous disposez de possibilités d'hébergement et que vous êtes volontaires pour l'accueil de ressortissants ukrainiens, merci de nous adresser un message par mail à l'adresse [mairie@gragnague.fr](mailto:mairie@gragnague.fr) avec l'objet «accueil de ressortissants ukrainiens»

Vous voudrez bien préciser le nombre de personnes que vous pouvez accueillir, les conditions offertes (chambre ou logement entier, composition de votre foyer...) et vos coordonnées. L'ensemble de ces données sera transmis à la Préfecture de Région qui coordonnera le dispositif de solidarité et d'accueil des réfugiés.

Vous pouvez également communiquer directement à l'adresse suivante : [pref-ukraine@haute-garonne.gouv.fr](mailto:pref-ukraine@haute-garonne.gouv.fr) en indiquant dans l'objet du message «offre logement-hébergement»

**DON MATERIEL :** La Mairie centralise le recueil des dons des habitants.

Vous pourrez déposer vos dons à l'algéco dans la cour derrière la Mairie aux permanences suivantes : Vendredi 11/03 de 18h à 20h, samedi 12/03 de 9h à 12h, mardi 15/03 de 18h à 20h, jeudi 17/03 de 18h à 20h, samedi 19/03 de 9h à 12h. Aucun dépôt à l'accueil de la mairie.

Les besoins sont les suivants : équipements médicaux (compresses ou des antibiotiques...), produits secs, produits d'hygiène, produits bébé (lait en poudre, couches), aliments secs et non-périssables (pâtes, barres énergétiques, alimentation infantile...)

**DON FINANCIER :** vous pouvez contacter les associations caritatives suivantes :

Protection civile (en partenariat avec l'Association des Maires de France), UNHCR (L'agence des Nations Unies pour les réfugiés), Comité International de la Croix-Rouge, Aide médicale et caritative France Ukraine, Médecins du Monde, Secours Populaire, Secours Catholique, Care France, MitOst



---

## **Déjà les vacances de Printemps ! :**

Sous réserve des conditions sanitaires, cinq accueils de loisirs LE&C Grand Sud de la communauté de communes des coteaux du Girou seront ouverts : Gragnague, Lapeyrouse-Fossat, Montastruc la Conseillère, Paulhac, Verfeil, durant les vacances de du **25 avril au 6 mai**.

**La semaine du 25 au 29 avril :** L'accueil de loisirs poursuit sa programmation d'activités culturelles, sportives et artistiques sur la thématique des légendes amérindiennes. Une semaine complète à vivre autour de cette culture à travers l'aménagement des espaces et, surtout, une correspondance avec la tribu amérindienne qui a un lien historique avec la commune de St Pierre ! Le projet est que les enfants du territoire de la C3G puissent rencontrer cette tribu lors de leur venue à St Pierre en septembre prochain.

Deux mini camps de deux jours et d'une nuit seront proposés sur la thématique de la pêche à la mouche

**La semaine du 2 au 6 mai :** La semaine sera placée sous le signe de la zénitude et du bien-être. Le but est de recueillir la parole de l'enfant dans un climat favorable et détendu. Tous ces instants vécus seront capturés grâce à une vidéo.

Les réservations se font sur l'extranet LEC Gestion du 21 mars au 10 avril : <https://www.lecgs-gestion.org/>.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter l'accueil de loisirs.

## **Informations associatives :**

### **Carnaval :**

Le Comité des fêtes est heureux de vous annoncer leur premier évènement ! Nous vous avons concocté une belle journée festive, cousue sur mesure.

**Samedi 26 mars, rendez-vous à 14h au parking de l'école.**

Pour commencer, un défilé déguisé dans les rues de Gragnague pour accompagner Monsieur Carnaval jusqu'à la place devant la mairie.

Tout en regardant Monsieur Carnaval brûler, vers 16h30, un goûter sera offert aux enfants

Le comité des fêtes a voulu marquer ce premier évènement en vous proposant une soirée dansante (chansons françaises, italiennes et espagnoles) dès **20h au Foyer Rural**, mais aussi gourmande : buvette, restauration sans réservation. Fête foraine sur la place du village tout le week-end.

Alors à très vite pour cette belle journée. [comitedesfetes.gragnague2022@gmail.com](mailto:comitedesfetes.gragnague2022@gmail.com)

